

DEPARTEMENT
DE HAUTE-SAÔNE

PETR DU PAYS GRAYLOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU 13 FÉVRIER 2019

Le comité syndical du PETR du Pays Graylois, agissant en vertu d'une convocation en date du 5 février 2019, s'est réuni dans la salle du Conseil de la communauté de communes Val de Gray, le 13 février à 18h, sous la présidence de Frederick HENNING, président du PETR.

Etaient présents : ABBEY Serge, ALBIN Michel, BLINETTE Alain, CHAUSSE Jean-Pierre, CHAVECA Joseph, DEGRENAND Bruno (remplace MAUCLAIR Michel), FASSENET Roland, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, MAUNY Jean-Paul, MILESI Nicole, PAQUIS Martine (remplace FLETY Anne-Laure), PATE Pierre, RENEVIER Michel, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : MILESI Nicole pour CLEMENT Christelle.

Etaient absents : ALLIOT Michel, BRETON Marie, CLEMENT Christelle (pouvoir donné), FLETY Anne-Laure (remplacée par PAQUIS Martine), GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, MAUCLAIR Michel (remplacé par DEGRENAND Bruno), MAUPIN Jean-Pierre, NEY Emile, PAILLARD Claude, SAVIN Thierry, TEUSCHER Gilles.

Secrétaire de séance : Bruno DEGRENAND.



CS/13-02-2019/N°1

FINANCES LOCALES
DECISIONS BUDGETAIRESAPPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes, relatives à l'exercice 2018, a été réalisée par la Trésorerie de Gray-Autrey et que le compte de gestion établi par l'inspecteur divisionnaire est conforme au compte administratif du PETR du Pays Graylois,

Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation et aucune réserve.

Le président propose au comité syndical d'approuver le compte de gestion 2018.

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2018 du PETR du Pays Graylois.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme.

Frederick HENNING
Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-200050318-20190213-CS-13022019-N01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2019

Affichage : 19/02/2019

